

RCS : CASTRES Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00139 Numéro SIREN : 819 065 285 Nom ou dénomination : 3C ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2020 sous le numéro de dépôt 10

Désignation de l'entreprise SAS 3C ELECNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 47 RUE PERAUDEL81100 CASTRESNuméro SIRET * 81906528500010Durée de l'exercice en nombre de mois * 12Durée de l'exercice précédent * 12Certificat conforme à l'original
11/12/2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISABLE

STOCKS

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

REVENUS

REVENUS

REVENUS

				Exercice N clos le <u>30062019</u>	Exercice N-1 clos le <u>30062018</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028	030		
Immobilisations financières * (1)		040	042		
Total I (5)		044	048		
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
		060	062		
Marchandises *		064	066		
Avances et acomptes versés sur commandes		068	070		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	072	074		
	Autres * (3)	080	082		
Valeurs mobilières de placement		084	086		
Disponibilités		092	094		
Charges constatées d'avance *		096	098		
Total II		110	112		
Total général (I+II)					

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *		120	124
Ecarts de réévaluation		126	130
Réserve légale		132	134
Réserves réglementées *		136	140
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		142	146
Report à nouveau		150	154
Résultat de l'exercice		156	160
Provisions réglementées		164	168
Total I		172	176
Provisions pour risques et charges		180	184
Total II		188	192
Emprunts et dettes assimilées		196	200
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		204	208
Fournisseurs et comptes rattachés *		212	216
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		220	224
Produits constatés d'avance		228	232
Total III		236	240
Total général (I + II + III)		244	248

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE
de CASTRES
12 DEC. 2019
COURRIER ARRIVE 131

(2)

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉS DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3C ELEC

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 1 9 | Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 1 8 | Neant | *

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210	
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }		215		214	
		217		218	64 558 97 210
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	956 (2 773)
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	3 302 0
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	68 816 94 437

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	24 922 32 352
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	(677) (917)
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	16 183 19 401
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 634)				244	2 532 1 797
Rémunérations du personnel *				250	21 758 22 200
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	10 483 10 035
Dotations aux amortissements *				254	5 132 729
Dotations aux provisions				256	2 870
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }				262	30 17
Total des charges d'exploitation (II)				264	83 232 85 615

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)				270	(14 417) 8 822
Produits exceptionnels (IV)				280	
Charges financières (V)				290	80
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }				294	97
Impôts sur les bénéfices * (VII)				300	1 430 10
				306	1 335

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			310	(15 944) 7 557
				312	314 15 944

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles *				322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247 { écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248 }				330	170
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249				251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprise nouvelles (44. sexies) 986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987		Zones de revitalisation de la défense (44. terdecies) 127		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		
Divers dont ZFA (44. quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344		Créance due au report en arrière du déficit 346		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655						
						342
						350

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				352	354 15 774
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				356	
					360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

				370	372 15 774
--	--	--	--	-----	------------

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAS JO ELEC

47 RUE PERAUDEL

81100 CASTRES

ANNEXE DU 01/07/2018 AU 30/06/2019

CABINET DOMINIQUE BILLOUX

27 BD GEORGES CLEMENCEAU

EXPERT COMPTABLE

81100 CASTRES

05 63 72 48 96

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluations des produits et en cours	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 57 526.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 64 557.70 Euros et dégageant un déficit de 15 943.62- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La baisse de l'activité est justifiée par l'absence pour raison de santé sur la période du 05 janvier au 4 février de Mr Christophe Jullien qui est affecté à la production.

En date du 07/08/2018, il a été souscrit un emprunt de 15 580 € pour financer l'achat d'un fourgon Citroën New Jumpy.

Par ailleurs, suite à un contentieux avec un client, la facture du 20/12/17 d'un montant de 6313.46 € TTC n'a pas été réglée à la clôture de l'exercice au 30/06/19.

Compte tenu du risque de non-paiement, il a été comptabilisé une provision pour dépréciation de la créance client de l'ordre de 50%.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	645		
Matériel de transport	2 400		16 186
TOTAL	3 045		16 186
TOTAL GENERAL	3 045		16 186

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			645	645
Matériel de transport		2 400	16 186	16 186
TOTAL		2 400	16 831	16 831
TOTAL GENERAL		2 400	16 831	16 831

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	172	129		301
Matériel de transport	1 200	5 003	1 251	4 952
TOTAL	1 372	5 132	1 251	5 253
TOTAL GENERAL	1 372	5 132	1 251	5 253

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	129				
Matériel de transport	5 003				
TOTAL	5 132				
TOTAL GENERAL	5 132				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	6 313	6 313	
Autres créances clients	3 087	3 087	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 579	1 579	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 361	1 361	
Charges constatées d'avance	1 598	1 598	
TOTAL	13 938	13 938	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6	6		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	11 290	5 186	6 103	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 690	5 690		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 056	2 056		
Taxe sur la valeur ajoutée	866	866		
Autres impôts taxes et assimilés	94	94		
Groupe et associés	578	578		
Autres dettes	6	6		
TOTAL	20 585	14 482	6 103	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 580			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 290			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000		150		150

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Pas d'acquisition du fonds. Création.

La directive Européenne 2013/34/UE ne trouve pas à s'appliquer dans notre société.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition historique à défaut de variation importante du prix d'acquisition à la fin de l'exercice.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130
Dettes fiscales et sociales	70
Autres dettes	6
Total	212

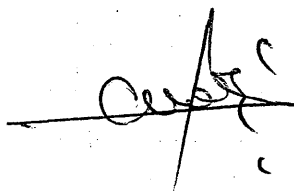
Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 598
Total	1 598

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Le 20/09/2019
M CALVES PASCAL, PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Calves', is written over a horizontal line.

S.A.S 3C ÉLEC

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 €uros

Siège social : 47, Rue Péraudel-81100 CASTRES

RCS CASTRES 819 065 285

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 OCTOBRE 2019

L'an **deux mille dix-neuf et le trente et un octobre à dix heures**, les associés de la Société **3C ÉLEC**, société par actions simplifiée au capital de **15 000 €uros** divisé en **150 actions**, dont le siège social est à CASTRES, 47, Rue Péraudel se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

La convocation a été faite par lettre (envoi simple) adressée aux associés.

Sont présents

- Monsieur **PAGES Cyril**, propriétaire de cinquante actions.
- Monsieur **CALVES Christian**, propriétaire de cinquante actions.
- Monsieur **JULLIEN Christophe**, propriétaire de cinquante actions

Soit les trois actionnaires présents titulaires de **150 actions** sur les **150 actions** émises par la Société.

Monsieur **CALVES Christian** préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance réunissent **150 actions**, soit plus de la majorité des actions ayant un droit de vote. L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux associés;
- les statuts de la Société ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **30 juin 2019**;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- le rapport spécial du Président.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport spécial du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux actionnaires dans les délais réglementaires. Conformément à la loi n°2018-727 du 10 août 2018, la société est dispensée d'établir un rapport de gestion.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **30 juin 2019** et quitus au Président et aux Directeurs Généraux pour l'exercice écoulé ;
- Affectation du résultat ;

Le Président donne lecture de son rapport spécial. Puis, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **30 juin 2019** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus au **Président** et aux **Directeurs Généraux** de la société, entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à **15 943.62 Euros** de la manière suivante :

Perte de l'exercice	15 943.62 Euros
Report à nouveau solde débiteur	15 943.62 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions légales prévues à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé les distributions effectuées au cours des trois derniers exercices.

Exercice concerné	Date de mise en paiement	Montant des dividendes	Abatt.40%.
30.06.17	04.01.2018	7 500.00 €	7 500.00 €
30.06.18	07.01.2019	3 000.00 €	3 000.00 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIÈME RESOLUTION

Approbation des conventions

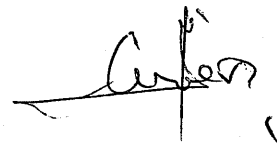
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article **L. 227-10 du Code** de commerce, approuve le rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée **à onze heures.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Mr Christian CALVÈS



Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Platière 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

RECEPISSE DE DEPOT

3C ÉLEC

47 rue Péraudel
81100 Castres

V/REF :

N/REF : 2016 B 139 / 2020-B-10

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 06/01/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2019.

Concernant la société

3C ÉLEC
Société par actions simplifiée
47 rue Péraudel
81100 Castres

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-10 le 06/01/2020

R.C.S. CASTRES 819 065 285 (2016 B 139)

Fait à CASTRES le 06/01/2020,

Le Greffier

